

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 5 juin 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 03), Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Valérie ADEMA.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 6 12

|                                   |    |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice | 15 |
| Présents                          | 12 |
| Procurations                      | 0  |
| Votants                           | 12 |

**OBJET : COMMUNE / TENNIS CLUB D'AX-LES-THERMES – CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION ET L'ANIMATION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS « TERRAIN DE PADEL ».**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il convient de fixer les conditions d'utilisation et d'animation des 2 terrains de padel et de préciser les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs et les créneaux en accès libre.

Il précise que durant l'été 2025, le tennis club axéen souhaite organiser des tournois à raison de 2 samedis pendant le mois de juillet, puis de septembre à juin, le tennis club souhaite réserver un terrain de padel de 17 H 30 à 19 H les lundi et mardi.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Décide**

**Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante et tous documents afférents.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

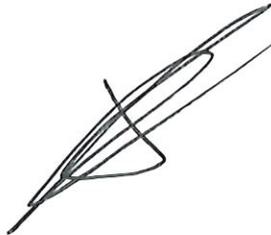
**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 16 juin 2025**

**Le maire**

**Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance**

**Valérie ADEMA**

